



NEGOCIATIONS SALAIRES

VOLTE-FACE DE L'EMPLOYEUR

En 2019, l'employeur ouvrait la voie à une négociation sur une augmentation collective en annonçant que pour 2020 cela n'était plus une ligne rouge pour le COMEX.

En 2020, l'employeur s'autorise un changement de cap en refermant d'emblée la porte à toutes nos demandes : c'est un NON. Pourtant nos revendications étaient largement justifiées et ce, pour plusieurs raisons :

1 L'INFLATION Les chiffres de l'INSEE montrent une reprise de l'inflation en 2018, confirmée en 2019. Cette dernière impacte négativement le pouvoir d'achat des salariés du Régime Général	2 BAISSE DES EFFECTIFS Diminution significative des effectifs depuis plus de 10 ans aussi bien en nombre d'ETP qu'en nombre de personnes physiques.	3 CONDITIONS DE TRAVAIL Une charge de travail en augmentation constante avec un éventail de missions toujours plus conséquent.	Revendications CFDT à l'occasion de cette Réunion Paritaire Nationale sur les salaires : Une augmentation collective de la valeur du point de 3 %. Une prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat destinée à l'ensemble des salariés.
---	---	--	--

La perte du pouvoir d'achat des salariés sur 2018 et 2019 doit être compensée !

Si les caisses nationales estiment qu'il n'y a pas de marge, la **CFDT** veut connaître les éléments de la RMPP de l'année 2020 pour avoir un état des lieux.

La Direction de la Sécurité sociale (DSS) considère que tant que le gel des salaires des fonctionnaires demeure : pas d'augmentation du point pour la Sécurité Sociale. Ne serait-ce pas là la vraie raison de cette absence de négociation ?

Pour la **CFDT** des marges existent et il n'est pas acceptable qu'il n'y ait pas de retour sur investissement par rapport aux efforts fournis par les salariés.

La CFDT reste persuadée qu'un espace de négociation existe et veut être entendue par l'employeur dans l'intérêt des salariés.

RESTEZ CONNECTE
CFDT SFASS
• Site internet
•

REJOIGNEZ - NOUS